



CHARTE RSE

EN 4 DIMENSIONS



ÉCONOMIQUE

HUMAINE

ENVIRONNEMENTALE

ÉTHIQUE



Sommaire

NOTRE ÉCONOMIE RESPONSABLE

Un modèle d'entreprise durable
Un développement maîtrisé
Une rentabilité partagée
Des relations commerciales saines

4
5
7
8
9

NOTRE ENGAGEMENT HUMAIN

L'esprit de « famille »
Politique de ressources humaines
La formation / l'information

10
11
12
16

NOTRE ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Nos activités liées à l'environnement
Préserver l'environnement
dans notre fonctionnement

16
17
18

NOS ENGAGEMENTS ÉTHIQUES

Respecter clients et prestataires
Respecter la réglementation
Comportement au travail
Conduite éthique des affaires
Déontologie boursière
Confidentialité – protection des informations

21
22
22
24
26
26

DROIT D'ALERTER

27

L'ENGAGEMENT RSE DU GROUPE QUADRIIM

Depuis sa création fin 1998, QUADRIIM s'est attachée à fonder son développement sur des valeurs sociales et économiques qui s'inscrivent dans une logique à long terme.

Quasiment 25 années plus tard, force est de constater que ce développement est durable et repose sur des modes de gestion sans cesse affinés avec l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs.

La présente charte a vocation à exprimer et partager notre politique, nos engagements et objectifs en faveur du développement durable, autour de 4 dimensions :

-  L'économie responsable
-  L'humain
-  L'environnement
-  L'éthique

L'équipe dirigeante porte ces engagements et fédère les salariés autour des objectifs fixés. Pour y contribuer, nous avons créé en Septembre 2021 le Comité RSE Groupe QUADRIIM. Constitué d'un salarié de chacune de nos 4 sociétés, à parité Hommes/Femmes, les principaux objectifs de ce Comité sont de challenger les pratiques RSE du groupe. Proposer à la gérance de nouvelles pistes, de mettre en place les indicateurs et outils de suivi utiles, de recueillir les idées et propositions des collaborateurs, de veiller à la cohérence globale des pratiques et de participer à la communication interne et externe sur les sujets RSE.

Depuis 2016 tous nos collaborateurs s'étaient déjà engagés sur une charte éthique couvrant l'essentiel de leur champ d'actions possibles dans les domaines de la RSE.

A compter de 2022, ils adhèrent à la présente Charte RSE, signe de leur connaissance de la politique du groupe, et de leur engagement à y contribuer.

Pour le Comité de Direction,



Jean-François LE GUENNEC
Co-Gérant Associé



Laurent GOBERT
Co-Gérant Associé



NOTRE ÉCONOMIE RESPONSABLE



UN MODÈLE D'ENTREPRISE DURABLE



A L'ORIGINE : UNE CERTAINE IDÉE DU CONSEIL

La création même de l'entreprise trouve son origine dans le souhait de son fondateur, Luc ARTHAUD, d'exercer en toute objectivité et honnêteté son rôle de conseil, ce qui ne lui semblait plus possible dans son activité antérieure.

Ces valeurs d'objectivité, d'honnêteté, de transparence et de rigueur sont notre fondement et nous nous attachons à en faire une marque de fabrique.



UN ACTIONNARIAT 100% IMPLIQUÉ

La vocation de QUADRIIM étant claire, Luc ARTHAUD a souhaité asseoir l'actionnariat sur un noyau constitué des premiers collaborateurs qui l'ont suivi ou rejoint et qui partageaient les mêmes convictions.

Et ce que Luc ARTHAUD avait imaginé sur ce point s'est concrétisé mi 2015 à l'approche de sa propre retraite, par la transmission de l'entreprise à deux associés historiques, Laurent GOBERT et Jean-François LE GUENNEC, qui ont eux-mêmes, dans la continuité, décidé d'associer de nouveaux « jeunes » collaborateurs, tous déjà présents depuis plus de 10 ans dans l'entreprise.

Depuis toujours donc, **l'implication opérationnelle des associés a pour objectif de fidéliser les collaborateurs encadrants, d'en faire des acteurs responsables et d'accroître les chances de pérennité de l'entreprise.**

Un pacte d'associés existe pour faire perdurer cette situation et cadrer les cessions en cas de départs en retraite notamment. Ce principe a été appliqué dans les différentes structures du groupe où l'actionnariat a été partagé avec des collaborateurs investis.



NOS ENGAGEMENTS

- Maintenir un actionnariat actif dans les structures du groupe



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- 100% des actionnaires œuvrant dans les structures du groupe

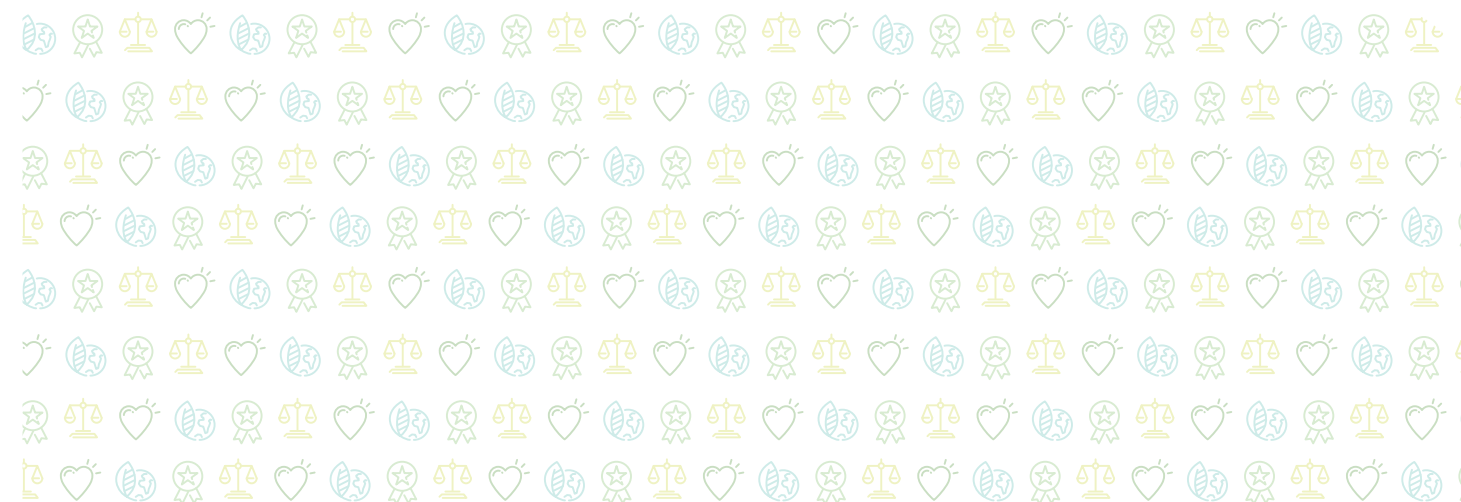
La satisfaction des clients est la seule véritable garantie du développement durable d'une entreprise.

UNE APPROCHE QUALITATIVE DES PRESTATIONS FOURNIES

Dans les domaines d'activité de QUADRIM, celle-ci est le résultat de la qualité du travail fourni et de sa réponse aux attentes. En corollaire, des relations de confiance s'établissent naturellement entre le client et son conseil. Depuis sa création, les clients de QUADRIM sont fidèles et le volume d'activité réalisé pour des clients historiques et récurrents est élevé.

Nous sommes convaincus que cette satisfaction, et donc cette confiance de nos clients, repose sur quelques facteurs clés :

- **L'identification claire et précise des attentes du client est absolument primordiale** et c'est pourquoi le plus grand soin doit être consacré à la constitution d'une offre qui n'est pas seulement financière.
- **Un haut niveau de compétence** dans nos domaines de management technique immobilier, **basée sur des équipes autonomes et expertes** dans ces domaines. La qualité des intervenants est donc, bien évidemment, très importante. C'est pourquoi QUADRIM est très vigilante dans son recrutement et ne sous-traite rien de ce qui concerne son cœur de métier.
- **L'encadrement soutenu et pédagogique des plus jeunes** qui permet de garantir à la fois un niveau de prestation irréprochable, mais aussi leur progression et le maintien dans le temps des compétences.



UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

UN DÉVELOPPEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Le développement de l'entreprise a été important dès l'origine, dans une période où les grandes entreprises et les administrations se sont organisées de plus en plus pour maîtriser leurs frais généraux et maintenir leur compétitivité.

Progressivement et pour apporter des réponses adaptées aux sollicitations de ses clients et/ou maintenir des relations de proximité, différentes structures ont été créées après QUADRIM Conseils : QUADRIM Rhône-Alpes, QUADRIM Ingénierie et QUADRIM Atlantique.

QUADRIM s'est construit pour répondre à ces attentes avec un maximum de réactivité et de professionnalisme, sans chercher le développement à tout prix.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Nous sommes particulièrement fiers de notre contribution au développement social avec la création de plus de 70 emplois (toutes sociétés confondues) depuis notre origine.

Nous œuvrons à maintenir ce développement et éventuellement à l'accroître, sans que cela ne soit une fin en soi.





UNE RENTABILITÉ PARTAGÉE

La croissance et la rentabilité économique de l'entreprise reposent fondamentalement sur l'investissement des salariés.

En ce sens, QUADRIIM tient à partager le fruit du travail accompli avec une politique de rémunération motivante et qui met notamment en jeu depuis 2002 un accord d'intéressement permettant de distribuer 20% du Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) si celui-ci est supérieur à 9% du chiffre d'affaires.

Au-delà de cet intéressement, des Plans d'Épargne (PEI / PERCO) ont été mis en place avec des abondements significatifs en cas de versement.



NOS ENGAGEMENTS

- Maintenir des niveaux importants de redistribution des résultats aux salariés



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Partager avec les salariés l'équivalent d'au moins 50% du bénéfice net en intéressement et abondements sur les plans d'épargne

DES RELATIONS COMMERCIALES SAINES



DES ACHATS RESPONSABLES

Nos activités de prestations intellectuelles appellent assez peu d'achats, mais nous agissons de manière responsable en sécurisant le respect des règles (documents légaux,...) et le choix de fournitures préservant l'environnement quand cela est possible.



NOS ENGAGEMENTS

- Mettre en œuvre une démarche d'achats responsable



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Formaliser la démarche et faire adhérer au moins 90% des fournisseurs n'ayant pas eux même déjà une politique publiée



LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES

Nous avons toujours été prompts à régler nos factures, surtout auprès de nos partenaires de petite taille, davantage susceptibles de difficultés de trésorerie.

Nous y sommes vigilants et veillons à être réactifs en cas de besoin.



NOS ENGAGEMENTS

- Régler tous nos fournisseurs sous 30 jours maximum



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Paiement des factures à 30 jours maximum
- 95% des factures de fournisseurs de CA<500k€ réglées sous 15 jours





NOTRE ENGAGEMENT HUMAIN



L'ESPRIT DE « FAMILLE »



UN FAIBLE TURN-OVER RÉVÉLATEUR

Une fierté de l'entreprise est celle d'un turn over faible, signe d'une politique de ressources humaines juste et motivante.

Nous nous attachons à maintenir cette longévité.



AMBIANCE ET ESPRIT D'ÉQUIPE

L'ambiance décontractée mais studieuse, probablement héritée d'une époque où les effectifs étaient plus réduits est un marqueur fort du groupe.

Elle est maintenue et renforcée par un esprit d'entraide et de partage qui fait de QUADRI un véritable équipe, et par des rassemblements et animations d'entreprise périodiques.



NOS ENGAGEMENTS

- Préserver l'esprit d'équipe et la cohésion



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Organiser des événements fédérateurs « groupe » au moins 2x/an



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nous sommes conscients de la nécessité d'apporter un cadre de travail plaisant, et propice aux échanges. En ce sens nous investissons régulièrement dans l'aménagement de nos locaux.



NOS ENGAGEMENTS

- Investir régulièrement dans l'aménagement de nos locaux pour un cadre de travail plaisant



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Investissement 50k€ dans les locaux

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

POLITIQUE GÉNÉRALE

Les sociétés du groupe QUADIM s'engagent à appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Le Groupe se doit de fournir à ses collaborateurs une ambiance de travail saine et d'assurer leur sécurité dans l'exercice de leurs activités.

Le Groupe réaffirme également au travers de ce document sa volonté de contribuer au développement professionnel de ses collaborateurs, de lutter contre toute forme de discrimination (en matière d'embauche, de rémunération et de promotion) et de veiller au respect de la vie privée et familiale de chacun.

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Le groupe met en œuvre les mesures de prévention, de formation, de protection, nécessaires à la sécurité et la santé des collaborateurs, et en particulier :

- les formations utiles à l'habilitation électrique H0/BO sont mis en œuvre pour toutes les nouvelles embauches, ainsi que les recyclages périodiques nécessaires. En fonction des risques particuliers liés aux missions, des formations spécifiques sont mises en œuvre (protection contre les légionnelles notamment).
- les salariés sont suivis par des organismes de médecine du travail pour l'ensemble de nos sociétés,
- les matériels de protection utiles sont mises à disposition : casques de chantier, chaussures de sécurité,...

Les niveaux de salaires à profil équivalent sont parfaitement équitables.

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES ET MULTICULTURALITÉ

Malgré un métier technique du bâtiment, générant des candidats à l'embauche plutôt masculins, le groupe s'engage pour ne mettre aucun frein au recrutement ou à la promotion du personnel féminin.

De la même façon il n'est mis aucune barrière autre que celle de la formation, de l'expérience et de la compétence présumée à l'embauche, dans les candidatures qui de façon évidente montrent des différences culturelles ou religieuses.

Les niveaux de salaires à profil équivalent sont parfaitement équitables.



NOS ENGAGEMENTS

- Ne mettre aucun frein à la mixité et à la multiculturalité
- Maintenir une politique salariale équitable



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Salaires H/F identiques à profil équivalent

RÉALISATION DES ENTRETIENS ANNUELS

Bien que la disponibilité de la hiérarchie soit totale tout au long de l'année, les entretiens individuels sont menés de façon annuelle et suivis d'un compte-rendu co-signé.

Y sont abordés les bilans de l'année écoulée (missions, organisation,...), perspectives d'évolution, souhaits du collaborateur, besoins de formations, et aspects de rémunération (primes, augmentations,...).



NOS ENGAGEMENTS

- Être à l'écoute des collaborateurs et de leurs motivations



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- 100% d'entretiens annuels réalisés et formalisés par un CR co-signé

INTÉGRATION DES JEUNES AU MONDE PROFESSIONNEL

On rentre donc en général assez jeune à QUADIM, et on y reste... De nombreux collaborateurs ont ainsi fait leurs premiers pas comme stagiaires en fin d'études, ont été recrutés dans la continuité, et sont même pour certains devenus Associés.

Nos relations sont étroites avec les écoles, notamment Polytech Angers où Laurent GOBERT, Co-Gérant Associé enseigne depuis plus d'une quinzaine d'années.

Cette philosophie permet de partager très tôt les valeurs de l'entreprise : qualité, rigueur, précision, partage des savoirs. Elle perdure car nous sommes convaincus qu'elle contribue grandement au maintien dans le temps de notre expertise.



NOS ENGAGEMENTS

- Contribuer activement à la formation des jeunes à nos métiers
- Recruter autant que possible nos stagiaires ou contrats d'apprentissage



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Au moins 2 stagiaires et 1 contrat de professionnalisation par an
- 100% de propositions de poursuite au sein du groupe en contrat pro ou embauche
- Maintien de nos interventions dans la formation Polytech' Angers

PARCOURS D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

Si l'ambiance conviviale et détendue est recherchée, elle n'est pas nécessairement naturelle pour tous et nous souhaitons l'accompagner. L'intégration doit permettre de rapidement comprendre qui fait quoi, et de manière générale de bien appréhender tous les métiers de l'entreprise.

Cela passe par la découverte concrète des différents métiers, et d'un appui pouvant orienter sur les process internes.



NOS ENGAGEMENTS

- Intégrer au plus vite les nouveaux collaborateurs et leur donner une vision complète des activités du groupe



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Mise en place d'un parcours d'intégration avec système de parrainage

DISPOSITIFS EN FAVEUR DES SALARIÉS

Différents dispositifs en faveur des salariés sont mis en œuvre dans toutes les structures du groupe :

- > **le passage anticipé aux 35 heures dès 2001**, se traduisant par 12 jours de RTT par an
- > **les tickets restaurants**, pris en charge à 60% par l'entreprise
- > **la couverture santé familiale et prévoyance**, au delà des minimaux légaux
- > **la mise en place d'un accord d'intéressement** et d'un PEI dès 2002 et un PERCO depuis 2008 avec les systèmes d'abondement significatifs associés.



LA FORMATION / L'INFORMATION

Le partage de connaissance est une vraie philosophie à QUADRIM, portée par la rareté des formations académiques à nos métiers d'ingénierie de maintenance.

Nous aimons ainsi à rappeler que toutes les portes sont toujours « ouvertes » et que le partage et l'échange est de rigueur dans l'intérêt de tous.

FORMATIONS

Le socle minimal et commun à tous les collaborateurs est la formation utile à l'habilitation électrique et ses recyclages périodiques. Tous les collaborateurs hors administratifs sont HO/BO à minima.

Les besoins de formation de nos collaborateurs sont par ailleurs réévalués chaque année dans le cadre des entretiens d'évaluation. Les formations spécifiques jugées utiles par les collaborateurs ou leur hiérarchie sont alors mises en œuvre selon les besoins.

INFORMATIONS

Au-delà de la transmission naturelle du savoir-faire des chefs de projets vers les consultants lors de la réalisation des missions, un autre mode de « formation / information », apprécié des collaborateurs est celui des « Rendez-vous techniques de QUADRIM ». Sous un format d'une heure environ, à une fréquence trimestrielle en moyenne, chacun peut recevoir une information sur des outils ou prestations d'actualité en lien avec nos activités. Cette information est dispensée par un expert interne, ou une entreprise extérieure suggérée par un collaborateur.



NOS ENGAGEMENTS

- Permettre à tous les collaborateurs d'accéder à des programmes de formations
- Maintenir l'information générale interne



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- 100% des demandes de formations en lien avec l'activité acceptées
- Au moins 4 RdV technique /an





NOTRE ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT



Le Groupe QUADRIIM agit dans ses activités comme conseil vis-à-vis des problématiques environnementales liées à la construction ou à l'exploitation immobilière. Dans ce cadre les collaborateurs, en conformité avec les attentes réglementaires, économiques ou spécifiques de nos clients, s'engagent à œuvrer vis-à-vis d'eux pour satisfaire leur stratégie environnementale et leur politique de développement durable au sens large.

Il appartient également à chaque collaborateur de contribuer quotidiennement dans le cadre de ses activités, à réduire les impacts sur l'environnement, en se conformant aux règles internes (déplacements, impressions, chauffage/climatisation, gestion des déchets,...).

NOS ACTIVITÉS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT



DÉLIVRER DES SERVICES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis toujours les problématiques de consommations d'énergie des bâtiments sont intégrées à nos actions dans différents types de missions exercées pour nos clients. Et dès les prémices des certifications environnementale (HQE, Breeam in Use) QUADRIIM a intégré dans ses activités les enjeux pour ses clients de la gestion immobilière responsable.

La forte tendance à la prise en compte des problématiques énergétiques étant par ailleurs marquée, QUADRIIM s'est organisée pour développer des missions dans ce domaine : audits énergétiques, assistance à l'achat d'énergies, assistance à la mise en place et au suivi de contrats de performance énergétique,...

Pour ce faire, QUADRIIM a tout d'abord recruté un référent « Énergies » en 2015, puis poursuivi des recrutements d'ingénieurs « Génie Climatique et Énergétique » ou « Bâtiment durable », marquant plus encore la volonté d'accompagner nos clients sur ces problématiques majeures.

Par ailleurs, la montée en compétence est recherchée au travers de formations certifiantes dans le domaine de l'énergie.



NOS ENGAGEMENTS

- Maintenir et renforcer les capacités de conseils dans les domaines de l'énergie et de l'environnement



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Former au moins un collaborateur/an sur l'énergie
- Développer un outil d'aide au benchmark énergétique



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE FONCTIONNEMENT



LIMITER LES DÉPLACEMENTS / UTILISER LA VISIOCONFÉRENCE À BON ESCIENT

- Des consignes sont effectives pour privilégier les solutions de transport en commun en priorité, et la flotte de véhicules de l'entreprise en second lieu.
- La visioconférence constitue également un levier important pour limiter les déplacements. Si le contact humain est nécessaire, surtout en début de mission, et la présence sur place indispensable dans de nombreuses activités, la solution de visioconférence doit être utilisée dès que possible sans réduire la qualité de notre prestation. Elle doit en ce sens être proposée au client.

Elles permettent également le travail collaboratif avec nos équipes en région (Lyon, Nantes,...).



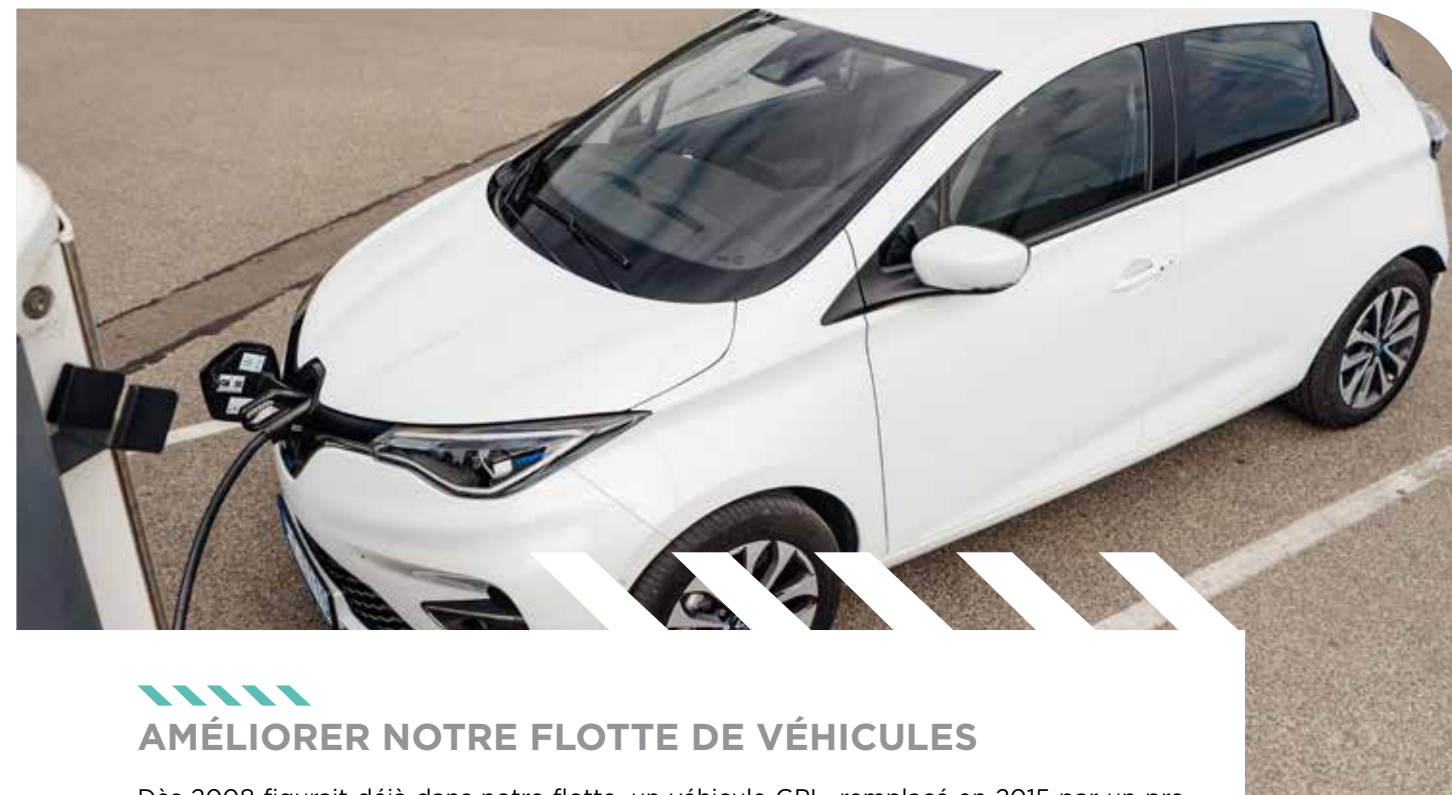
NOS ENGAGEMENTS

- Œuvrer en faveur de la limitation des déplacements inutiles



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Baisse de 5% des km groupe (ramenés au %CA) entre 2022 et 2025



AMÉLIORER NOTRE FLOTTE DE VÉHICULES

Dès 2008 figurait déjà dans notre flotte, un véhicule GPL, remplacé en 2015 par un premier véhicule électrique « Renault ZOE », pour lequel nous avons cofinancé de façon volontariste la première borne de recharge de l'ensemble immobilier de notre implantation à Ris Orangis.

Progressivement d'autres véhicules électriques et hybrides ont remplacé les véhicules diesel.



NOS ENGAGEMENTS

- Limiter l'impact environnemental de notre flotte de véhicules



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- 50% de la flotte électrique ou hybride à horizon 2025
- Crit'air 2 maximum pour 100% de nos véhicules



OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES (LOCAUX)

Nous suivons avec un œil expert nos propres consommations d'énergies comme nous suivons celles de nos clients dans le cadre de nos activités.

Les consignes sont données aux collaborateurs de veiller à l'utilisation des systèmes de chauffage / climatisation.



LIMITER ET TRIER NOS DÉCHETS

Notre activité de prestations intellectuelles génère peu de déchets mais nous traitons leur limitation, leur recyclable, et leur élimination avec attention.

LIMITATION DU PLASTIQUE

- Depuis plus de 10 ans les fontaines à eau de ville permettent de mettre à la disposition des collaborateurs de l'entreprise une eau de qualité tout en réduisant au maximum les bouteilles plastique vides.
- Les gobelets plastiques ont aussi disparu de nos locaux avec la mise en place de tasses, de verres, et d'un lave-vaisselle.

GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Le recyclage des Déchets électroniques (D3E) et des toners d'imprimantes est assuré par des enlèvements réalisés par des entreprises spécialisées.

Des réceptacles à piles usagées sont également mis à disposition.



NOS ENGAGEMENTS

- Limiter les déchets, éviter le plastique, et respecter les filières de tri



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- 100% des DEEE en récupération
- Améliorer la gestion des papiers/cartons

Nous sensibilisons les collaborateurs à la limitation des impressions.



LIMITER LES IMPRESSIONS

La digitalisation, des factures émises et reçues notamment, œuvre naturellement en faveur de la baisse des impressions papier. Mais nous cherchons à aller au delà en sensibilisant les collaborateurs à la nécessité de réduire leurs impressions au plus juste.



NOS ENGAGEMENTS

- Limiter les impressions papier



NOS OBJECTIFS 2022 - 2025

- Baisse de 15% des impressions par rapport à la moyenne des 4 dernières années



NOS ENGAGEMENTS ÉTHIQUES



RESPECTER CLIENTS ET PRESTATAIRES

Les sociétés du groupe QUADRIM s'engagent par la qualité des prestations fournies à accompagner leurs clients afin de répondre au mieux à leurs attentes. La démarche de qualité du Groupe est au cœur des préoccupations des collaborateurs qui doivent faire preuve à l'égard de leurs clients d'écoute, de disponibilité, d'initiative et de rigueur.

En vue de maintenir des relations de confiance avec nos fournisseurs, mais aussi avec les fournisseurs de nos clients qui sont des interlocuteurs quasi quotidiens dans nos activités, le Groupe QUADRIM s'engage à les traiter avec équité et honnêteté, et ce quelle que soit leur taille.

RESPECTER LA REGLEMENTATION

Le développement du Groupe QUADRIM se construit dans le strict respect des lois, des réglementations locales, nationales et européennes. Dans le cadre de son activité professionnelle, chaque collaborateur du Groupe s'engage à connaître et respecter la réglementation et les procédures internes qui lui sont applicables. Chaque collaborateur s'engage à acquérir une connaissance suffisante des règles de droit propres à son activité professionnelle.

Le Groupe QUADRIM insiste sur le fait que les objectifs de performance ne peuvent être atteints par la transgression de la loi, le contournement des procédures internes ou des principes éthiques énumérés dans cette charte. En cas d'acte manifestement illégal ou contraire aux règles du droit, le collaborateur se doit de refuser d'accomplir la tâche demandée et de prendre conseil auprès d'un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs s'engagent à adopter un comportement exemplaire dans leur environnement de travail.

COMPORTEMENT AU TRAVAIL

Chaque collaborateur veille à la qualité de ses relations avec ses collègues et s'abstient de toute discrimination. Il est rappelé que toute pression, poursuite ou persécution de toute nature (sexuelle, morale, syndicale, religieuse, sociale, etc.) est formellement interdite.

PROTECTION DES BIENS ET RESSOURCES

Chaque collaborateur veille à l'intégrité des biens et ressources du Groupe. Sont ici sous-entendus les éléments matériels tels que les locaux, les voitures de service, les bureaux, les ordinateurs ou les outils de téléphonie, etc. mais également les biens incorporels tels que le savoir-faire, les logiciels et les bases informatiques.

Chaque collaborateur s'engage à veiller aux biens et ressources du Groupe contre tout vol, dégradation, altération, fraude ou perte.

UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES

Les collaborateurs du Groupe s'engagent à utiliser les biens et ressources mis à leur disposition par la société dans le cadre du bon exercice de leurs missions professionnelles et ne peuvent donc pas les utiliser à des fins personnelles ni les mettre à la disposition de tiers. À ce titre, les collaborateurs veillent également à éviter tout abus ou gaspillage.

Les moyens informatiques mis à disposition peuvent faire l'objet d'un usage personnel pour répondre à des situations exceptionnelles, étant précisé que cet usage ne devra pas porter atteinte au bon fonctionnement de la société, ni à l'intégrité de ses systèmes ni bien sûr perturber l'activité confiée à l'utilisateur.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Le Groupe QUADRIM rappelle conformément à l'article 9 du Code Civil que « Chacun a droit au respect de sa vie privée ». Est considérée comme portant atteinte à la vie privée toute utilisation des informations relatives à l'intimité de la personne, notamment : vie familiale, vie sentimentale, état de santé, situation financière, etc.

Le non-respect de ces prérogatives peut faire l'objet de sanctions pénales.

À cet égard, le groupe QUADRIM s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant ses collaborateurs et à ne conserver que les seules données nécessaires à ses activités.

LOYAUTÉ DES SALAIRES VIS-A-VIS DU GROUPE

Les collaborateurs s'engagent à adopter à tout moment et en toutes circonstances une attitude loyale vis-à-vis du Groupe. Chacun s'interdit de tenir des propos dénigrants, dommageables ou qui pourraient nuire à la réputation commerciale et/ou administrative des sociétés du Groupe QUADRIM et à ses dirigeants.



CONDUITE ETHIQUE DES AFFAIRES

Aucun paiement
ou encaissement
ne peut être
effectué en
espèces

////// CORRUPTION

Les dirigeants du Groupe QUADRIM interdisent formellement aux collaborateurs d'offrir ou de recevoir directement ou indirectement des sommes illicites, des remises ou des avantages en nature dans le but d'influencer une négociation ou d'obtenir un traitement de faveur. Sont ici concernés les fournisseurs, les clients, les concurrents, les représentants de l'autorité publique, tout parti politique, etc.

À ce titre, il est rappelé qu'aucun paiement ou encaissement ne peut être effectué en espèces.

En cas d'interrogation sur une quelconque transaction, les collaborateurs du Groupe doivent en référer aux gérants des sociétés, qui se tiennent à leur disposition pour leur apporter information et conseil.

////// CONCURRENCE

Le Groupe QUADRIM s'engage à adopter une démarche responsable dans son environnement professionnel.

À ce titre, le Groupe QUADRIM respecte les règles de la libre concurrence et condamne toute entente entre concurrents, tout abus de position dominante et toute exploitation abusive de la situation de dépendance économique dans laquelle un fournisseur ou un client pourrait être à son égard.

QUADRIM interdit à ses collaborateurs d'échanger des informations sensibles avec ses concurrents. Tout incident ou doute concernant le respect du droit de la concurrence doit être porté à la connaissance d'un membre du Comité de Direction pour recevoir un traitement approprié et diligent.

////// CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les dirigeants du Groupe QUADRIM sensibilisent chaque collaborateur sur le fait que toute situation où leurs intérêts personnels (ou ceux d'une personne physique ou morale à laquelle il serait lié) pourraient entrer en conflit avec ceux de QUADRIM doit être évitée.

Chaque collaborateur étant susceptible de se trouver confronté à une telle situation, se doit, eu égard au devoir de loyauté vis-à-vis du Groupe, de le signaler immédiatement à un membre du Comité de Direction, afin qu'ensemble ils puissent analyser la situation et prendre la décision appropriée.

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, le Groupe QUADRIM demande notamment à ses collaborateurs :

- de ne pas exercer d'activité professionnelle chez un fournisseur, client ou concurrent sauf autorisation préalable écrite de la gérance.
- de ne pas détenir d'intérêt financier chez un fournisseur, client ou concurrent de la société sauf autorisation préalable écrite de la gérance.
- de signaler à la gérance toute relation commerciale de la société avec un parent, un proche ou avec une société contrôlée par un parent ou un proche.

////// FRAIS PROFESSIONNELS

Les collaborateurs sont invités dans le cadre des frais professionnels qu'ils avanceraient à scrupuleusement respecter la note relative aux « Frais Professionnels ».

Le Groupe rappelle que les invitations à déjeuner ou à dîner de personnes externes à l'entreprise sont autorisées mais doivent présenter un intérêt commercial au sens large, et doivent être préalablement évoquées avec un membre du comité de direction. Le nom de la personne invitée et la raison sociale de la société doivent figurer sur les justificatifs annexés à la note de frais.

////// POLITIQUE LIÉS AUX CADEAUX

Les collaborateurs se doivent de refuser tout cadeau et/ou avantage en nature dont la valeur unitaire excéderait 150 €, notamment venant d'un fournisseur ou prestataire. Seuls les cadeaux d'une valeur symbolique peuvent être acceptés par les collaborateurs. Dans un souci de transparence, ils doivent être livrés sur le lieu de travail et non au domicile du collaborateur concerné.

Ces règles visent à éviter que les collaborateurs du Groupe ne prennent des décisions sur des critères autres que la performance, la qualité ou la compétitivité.

En cas de doute sur la conduite à tenir, il convient d'en référer à un membre du Comité de Direction.

Les cadeaux offerts par le Groupe QUADRIM doivent également être symboliques et ne pas excéder 150€. Ils ne peuvent être faits sans l'autorisation expresse d'un membre du Comité de Direction.



DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Le Groupe QUADRIM est régulièrement amené à travailler pour de grandes entreprises cotées en bourse.

Tout collaborateur disposant, du fait de son activité professionnelle, d'une information qui n'est pas connue du public et qui, si elle était divulguée serait de nature à influencer le cours de bourse de l'entreprise cliente, devra s'abstenir tant que cette information n'est pas rendue publique :

- D'acheter ou de vendre des actions ou tout autre produit financier de la dite société.
- D'acheter ou de vendre des actions de la dite société ou tout autre produit financier par une personne interposée.
- De transmettre cette information privilégiée à tout autre collaborateur du Groupe.
- De divulguer de telles informations à un tiers (y compris à ses amis ou aux membres de sa famille).

CONFIDENTIALITÉ - PROTECTION DES INFORMATIONS

Chaque collaborateur doit avoir conscience de la valeur des informations confidentielles dont il dispose en raison de son activité professionnelle et garder à l'esprit qu'il en est le dépositaire. En outre, il s'engage à protéger ces informations et à limiter leur divulgation aux personnes autorisées.

Les informations confidentielles s'entendent aussi bien pour celles reçues de nos clients dans le cadre de l'exécution de nos missions, que pour celles propres au Groupe QUADRIM.

Elles incluent par exemple les résultats et informations financières des sociétés du Groupe, communiquées généralement lors des réunions d'informations au salariés, les éventuels contentieux en cours, les informations sur les ressources humaines, les données personnelles, les documents de formation, les procédures internes, etc.

Le Groupe sensibilise les collaborateurs sur les dangers de communiquer ou d'échanger sur des informations confidentielles dans des lieux publics, les transports où les discussions sont susceptibles d'être entendues et donc de compromettre la confidentialité des informations. QUADRIM rappelle que le devoir de confidentialité et les obligations contigües subsistent postérieurement à la cessation des fonctions du collaborateur.

DROIT D'ALERTER



Le « droit d'alerter » est la liberté laissée aux collaborateurs du Groupe de notifier à la gérance des comportements qu'ils estiment contraires aux principes énoncés dans la présente charte.

L'utilisation de ce dispositif est facultative. Les collaborateurs du Groupe ne subiront aucune conséquence du fait de sa non-utilisation. Les salariés identifiés dans le cadre de ce dispositif ont, par ailleurs, un droit d'accès et de rectification.

En cas de dysfonctionnement, de violation ou d'interrogation, une déclaration doit être adressée à la gérance. Il est précisé que les alertes anonymes seront classées sans suite.

Le système d'alerte mis en place par le Groupe garantit au collaborateur la confidentialité.

En fonction de la nature et de la gravité du problème soulevé, le Comité de Direction sera saisi et traitera alors le sujet dans les meilleurs délais.

L'utilisation abusive du dispositif peut exposer son auteur à des sanctions disciplinaires voire des poursuites judiciaires. Inversement, aucune sanction ne pourra être prise à l'égard d'un collaborateur si le recours au « droit d'alerter » a été utilisé de bonne foi, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.



ÉCONOMIQUE



HUMAINE



ENVIRONNEMENTALE



ÉTHIQUE



Une certaine idée du conseil

 contact@quadrим.com

 www.quadrим.com



QUADRIM
INGÉNIERIE

QUADRIM
CONSEILS

QUADRIM
ÉNERGIES &
ENVIRONNEMENT

Le Vivaldi - 87 Route de Grigny
91130 RIS ORANGIS
01 69 02 10 00

SARL de 100 100 €
RC EVRY B 420 714 198

SARL de 100 000 €
RC EVRY B 509 576 047

SARL de 50 000 €
RC Evry B 982 641 771

QUADRIM
RHÔNE-ALPES

33 rue Etienne Richerand
69003 LYON
04 37 43 10 37

SARL de 9 000 €
RC LYON 448 886 176

QUADRIM
ATLANTIQUE

13 Boulevard Georges Mandel
44200 NANTES
02 51 82 39 59

SARL de 50 000 €
RC NANTES 538 700 097